

CH_VB 2008-2483 7779 vom 5. September 1979

Bundesverwaltung, 1979-09-05, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-2483_7779_

FR: CH_VB 2008-2483 7779 du 5 septembre 1979

IT: CH_VB 2008-2483 7779 del 5 settembre 1979

Volltext

2008-2483 7779 Décision concernant une réglementation de trafic pour cause de chantier sur la route nationale N1 dans le canton de Vaud du 19 septembre 2008

Pour cause de chantier sur le viaduc de Coudray sur la N1 entre les jonctions de Chavornay et La Sarraz, l'Office fédéral des routes (OFROU), vu les art. 2, al. 3bis, et 32, al. 3, de la Loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹ et les art. 107, al. 1 et 5, 108, al. 1, 2, let. a, 4 et 5, et 110, al. 2, de l'Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière², arrête: I La vitesse maximale sur la route nationale N1, du km 77.700 au km 82.600 est limitée à 80 km/h (à la place de 120 km/h), et à 60 km/h sur certains tronçons. II Cette restriction est signalisée selon les documents et plans relatifs au chantier et s'applique depuis le 23 septembre 2008 jusqu'à la fin des travaux (prévue à la mi-novembre 2008). III Un recours éventuel n'aura pas d'effet suspensif. IV La présente décision peut être attaquée dans les 30 jours dès publication dans la Feuille officielle auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14, conformément à l'art. 47, al. 1, let. b PA. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de

1 RS 741.01 2 RS 741.21

7780 preuve lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le dossier détaillé peut être consulté pendant le délai de recours auprès de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac. 19 septembre 2008 Office fédéral des routes:

Jürg Röthlisberger, vice-directeur

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision concernant une réglementation de trafic pour cause de chantier sur la route nationale N1 dans le canton de Vaud In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 42 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 21.10.2008 Date Data Seite 7779-7780 Page Pagina Ref. No 10 142 217 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.